

MMA: vers la fin de l'interdit?



Illustration 1: Des pratiquants des MMA à l'entraînement à Paris, le 2 mai 2016 - AFP/Archives FRANCOIS GUILLOT

Le très populaire mais aussi très violent MMA (mixed martial arts) pourrait rapidement obtenir une reconnaissance de fait en France, en dépit de l'opposition farouche des ministres des sports successifs.

Un rapport parlementaire commandé en avril par le Premier ministre Manuel Valls, et qui doit être remis mi-octobre, va proposer la création d'une instance provisoire, ont annoncé ses auteurs à l'AFP. Elle sera chargée de préparer la légalisation et d'accompagner la structuration de ce sport de combat, dont les compétitions sont pour l'instant interdites en France.

POURQUOI LEGALISER?

La France se trouve dans une situation schizophrène: au nom de la "dignité humaine", elle interdit les compétitions de cette discipline autorisant les frappes au sol et disputée dans un octogone baptisé "cage", mais tolère sa pratique dans des milliers de clubs sur son territoire.

En raison du no man's land légal qui entoure le MMA, des cours y sont dispensés par des professeurs autoproclamés dans des conditions de sécurité parfois douteuses. La première motivation des partisans de la légalisation est donc le nécessaire encadrement d'une discipline en plein essor.

La seconde raison est plus technique: Le conseil de l'Europe, sur la recommandation duquel s'appuie la

France pour interdire le MMA, pourrait amender son texte dans les mois à venir pour tenir compte du succès et de la structuration croissante de ce sport dans nombre de ses pays membres.

"La légalisation est inévitable", estime Médéric Chapitoux, auteur de l'ouvrage "Le Sport, une faille dans la sécurité de l'Etat" dans lequel il prône le contrôle du MMA via l'encadrement.

"L'Etat n'a pas d'autre solution car c'est sa mission d'encadrer les activités physiques et sportive. Aucun texte n'interdit le MMA, reconnu dans les préfetures. Le laisser prospérer sans l'encadrer mettrait l'Etat en défaut de sécurité".

COMMENT LEGALISER?

Les deux parlementaires (Patrick Vignal, député PS de l'Hérault et Jacques Gersperrin, sénateur LR du Doubs) auteurs du rapport ont esquissé les contours de l'avenir du MMA.

"Le MMA est assis sur un tas d'or mais ses représentants sont pour l'instant incapables de s'entendre", estime Patrick Vignal. Persuadés que l'interdiction n'a aucun sens, que "l'on ne peut pas toujours dire non, aux jeunes qui réclament le MMA et non un succédané", convaincus également de la nécessité d'encadrer pour mieux contrôler sur le plan sanitaire, les parlementaires devraient proposer dans leur rapport la création d'un comité multipartite qui serait chargé pendant environ trois ans d'aider à l'accouchement d'une structure pérenne, représentant le MMA.

Cette instance pourrait être composée de représentants d'une fédération ou confédération d'arts martiaux ou de sports de combat, du ministère des sports, du mouvement olympique, de médecins et des deux auteurs du rapport.

Elle pourrait, à terme, déboucher sur la création d'une fédération. En tout cas d'un statut légal pour les pratiquants, les clubs, les organisateurs de compétition.

Au ministère des sports, on reste cependant prudent sur l'issue finale: "Le rapport n'est à ce jour pas finalisé, je n'en connais pas le contenu exact. Les préconisations du rapport seront examinées par le gouvernement en temps utile", assure Thierry Braillard.

POUR QUI LEGALISER?

En l'absence d'existence légale, il est impossible de quantifier en France le nombre exact de pratiquants de MMA en France, souvent enseigné dans des salles de sport sous une autre appellation. Ce nombre est estimé pourtant à 30 à 50.000 adeptes, encadrés par des professeurs de judo, de karaté, de boxe(s), de lutte ou par des individus n'ayant aucun diplôme.

La légalisation du MMA conduirait inévitablement à un boom de la pratique. Un sondage, réalisé par l'institut Opinion Way sur un échantillon de 5000 personnes pour le compte de l'UFC, la ligue professionnelle nord-américaine de MMA, révèle ainsi que 47% des Français ont une opinion positive du MMA en dépit de son caractère parfois violent et de l'image négative véhiculée par les instances politiques.

Une grande majorité (64%) estime par ailleurs que l'absence de statut légal freine le développement du sport, met en danger les pratiquants (60%), et en donne une mauvaise image du MMA (61%).

Par Françoise CHAPTAL© 2016 AFP

source internet : <http://www.lanouvellerepublique.fr/France-Monde/Sport/Autres-Sports/n/Contenus/Articles/2016/09/16/MMA-vers-la-fin-de-l-interdit-2841104>